

## LE TRES HAUT DEBIT PAR LA FIBRE OPTIQUE

### Porteur de projet

Conseil régional d'Auvergne

### Territoires concernés

Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Rhône-Alpes

### Les objectifs

- Favoriser le désenclavement numérique du Massif central et développer ainsi son attractivité
- Développer la concurrence en matière de connexion « Très Haut Débit - THD » et dynamiser l'offre disponible pour permettre l'accès à des tarifs abordables.

### Présentation du projet

Le Massif central souffre d'un déficit en matière d'offre en fibres optiques publiques pour que les opérateurs numériques privés offrent des services aux utilisateurs.

Les réseaux publics numériques déjà mis en place dans de nombreux territoires du Massif central ne sont pas tous reliés entre eux.

L'utilisation de grandes artères de collecte numérique publique est nécessaire pour favoriser l'implantation d'opérateurs alternatifs dans le Massif central et pour connecter entre eux les différents réseaux publics existants, améliorant ainsi l'accès au THD pour la majorité du territoire.

Le projet porté par le conseil régional d'Auvergne consiste à obtenir un droit d'usage longue durée (15 ans renouvelable) de la fibre optique déployée par Arteria entre Saint Etienne (42) et La Mole (19). Cet axe traverse le Massif central d'Ouest en Est, sur 276 kilomètres, et permet d'améliorer la desserte potentielle dans 5 régions et 6 départements

en savoir  
cliquez  ici

<http://www.auvergnehautdebit.fr/>  
<http://www.gip-massif-central.org/regions/lauvergne/>

## Les grands axes de la démarche, les résultats

- Bâtir le contrat longue durée avec ARTERIA pour le droit d'usage des fibres optiques
- Assurer une connexion à chaque extrémité de l'axe concerné

- . l'opération a permis d'interconnecter les réseaux publics numériques du Limousin (Dorsal) et de la Loire ( Lotim)
- . l'équipement a permis l'arrivée de nouvelles offres d'accès internet compétitives pour l'agglomération du Puy en Velay.

## Les financements obtenus

Les chiffres indiqués ci-dessous concernent le dossier financé en 2009 pour une opération qui porte sur une période de 15 ans renouvelables.

<b>Dépenses éligibles</b>	4 095 101 €
<b>Aides totales Massif central</b>	3 071 326 €
Dont Europe	1 842 795 €
Etat	819 020 €
Conseils régionaux	409 510 €
Dont Auvergne	/
Bourgogne	/
Languedoc Roussillon	204 755 €
Limousin	/
Midi Pyrénées	/
Rhône Alpes	204 755 €